



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sous-traitance

Question écrite n° 75900

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des entreprises sous-traitantes qui sont victimes par ricochet de dépôt de bilan de groupes ou de grandes entreprises. Victimes d'impayés, ces entreprises, souvent de petites PME, doivent se battre pour obtenir des facilités bancaires qui représentent un coût mais aussi des échéanciers de règlement URSSAF et d'impôts pour faire face aux difficultés de trésorerie engendrées. Une des conséquences de cette situation est l'impossibilité pour ces entreprises de répondre alors à des appels d'offres publics, les certificats, notamment de l'URSSAF, ne leur étant pas fournis pour les raisons indiquées précédemment. Existe alors pour ces entreprises en difficulté une sorte de spirale de la chute, faute de marchés nouveaux. Il demande au Gouvernement s'il existe un dispositif prévu susceptible de prendre en compte cette situation des entreprises sous-traitantes et sinon les dispositions qu'il entend mettre en oeuvre pour y répondre.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75900

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2454